

## 3609 - Le chauffeur de taxi qui dépose ses clients à des endroits prohibés

### La question

Un des frères (en Islam) est un chauffeur de taxi , et il a besoin d'orientations relatives aux difficultés auxquelles il est confronté. Il dit, par exemple, que souvent un client lui demande après une partie du trajet de s'arrêter devant un bar pour lui permettre de prendre un pot, et d'autres lui demande de les amener à des endroits tel que des cabarets . Lui est-il permis d'exercer ce métier et d'accepter d'effectuer ces courses.

### La réponse détaillée

« Non , il ne lui est pas permis de s'arrêter devant un bar afin d'acheter une boisson alcoolisée pour le client , ni d'amener un client à un lieu de divertissement prohibé , comme tenu des propos du Très Haut : «.. ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. » ( Coran , 5:3)